
ICANN70 | Forum virtuel de la communauté – Rédaction du communiqué du GAC ICANN70 (1 sur 5)
Mercredi 24 mars 2021 – 12h30 à 14h00 EST

JULIA CHARVOLEN: Bienvenue à la séance du GAC de rédaction du communiqué de l'ICANN 70, le 24 mars. Pour des contraintes de temps nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui mais la feuille de présence des membres du GAC sera disponible en annexe du communiqué du GAC et dans les procès-verbaux des séances.

Je souhaite rappeler aux membres du GAC de bien vouloir indiquer leur présence en mettant à jour leur nom complet et l'organisation qu'ils représentent.

Si vous souhaitez poser une question ou faire un commentaire, veuillez l'indiquer dans le chat en indiquant au début et à la fin de votre phrase le mot question ou commentaire pour que tous les participants puissent le voir.

Le service d'interprétation simultanée pour les séances du GAC est disponible dans les 6 langues de l'ONU plus le portugais. Les participants peuvent sélectionner la langue dans laquelle ils souhaitent écouter ou parler en cliquant sur l'icône d'interprétation située dans la barre d'outils de Zoom.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Votre micro sera désactivé pendant toute la durée de la séance, à moins que vous soyez dans la file d'attente pour intervenir. Si vous souhaitez parler, levez la main dans la salle Zoom. Quand vous prendrez la parole, dites votre nom pour les enregistrements et la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Veuillez parler clairement et à un débit raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos. Assurez-vous également de mettre en muet tous vos autres dispositifs et notifications.

Finalement, cette séance, comme toutes les autres activités de l'ICANN est régie par les normes de conduite de l'ICANN, vous trouverez le lien vers cette politique sur le chat, pour référence.

Je vais maintenant donner la parole à la présidente du GAC, Manal Ismail.

MANAL ISMAIL:

Merci Julia, et bienvenue à nouveau à tous. Nous voici réunis pour la première des 5 séances qui seront consacrées à la rédaction de notre communiqué.

La séance durera 90 minutes, et nous en aurons deux autres aujourd'hui, une de 90 minutes et une de 60. Nous aurons également deux séances demain, l'une en début de la journée qui durera 60 minutes et puis une autre à la fin de la journée, mais nous supposons qu'elle ne sera pas nécessaire et n'est là que pour réserver ce créneau horaire si besoin. Il s'agit d'une séance en fin de journée de 60 minutes également. Mais j'espère que nous pourrons avancer avec notre

rédaction aujourd’hui, revenir dessus demain matin et pouvoir publier le communiqué et vous libérer tous pour la dernière séance de rédaction.

Ceci étant, j’ai déjà le communiqué à l’écran, grâce au personnel de soutien. Je vous remercie tous du texte que vous avez envoyé comme proposition pour le document. Et je commencerais par une lecture rapide de ce que nous avons déjà. À mesure que nous avancerons, nous pourrions identifier ce qui manque et les responsables pourront rédiger ces parties du texte.

Dans notre deuxième lecture nous pourrions passer à la discussion sur le fond des questions.

Voici le communiqué du GAC du forum virtuel de la communauté ICANN 70. Le communiqué du GAC pour l’ICANN 70 a été rédigé et accordé à distance dans le cadre du forum virtuel de la communauté ICANN 70. Le communiqué a été circulé auprès du GAC immédiatement après la réunion pour donner à tous les membres et observateurs du GAC la possibilité de l’examiner avant sa publication, sachant quelles étaient les circonstances spéciales des réunions virtuelles.

Comme vous le voyez, nous avons ici surligné en jaune le texte qui dit « aucune opposition n’a été soulevée dans le cadre des délais prévus à cette fin avant la publication ». Ce qui est en jaune ici est pour rappel, mais nous allons le supprimer si tout procède correctement. La date est également en jaune parce qu’on ne sait toujours pas si nous allons

conclure le communiqué aujourd’hui ou demain. Donc encore une fois, cela reste à voir.

Excusez-moi, je vois des commentaires de Kavouss sur le chat : je suggère que l’on passe aux parties sensibles, déclarations et avis potentiels ou actions de suivi des avis précédents.

J’essayais en fait de vous donner un aperçu de l’intégralité du document avant d’entrer dans les discussions, mais dites-moi ce que vous préférez. Kavouss propose de passer directement à la partie de l’avis au lieu de faire une lecture rapide de tout le document avant d’entrer dans les détails et les discussions de fond. Avez-vous des préférences ? Kavouss, allez-y.

IRAN :

Merci Manal. Désolé de prendre un peu de temps ici, mais je pense que c’est quelque chose de raisonnable. On sait déjà quelle est la structure habituelle des communiqués. On n’est pas en train de rédiger un nouveau chapitre à la charte des Nations-Unies. Je pense qu’il est donc préférable de passer aux parties sensibles, controversées, pour avoir un premier aperçu, pouvoir prendre un peu de temps de recul pour y réfléchir et y revenir lors de nos prochaines séances à ce sujet.

MANAL ISMAIL:

D’accord, oui, c’est compris. Voyons donc la partie de l’avis et puis nous verrons le reste. La Commission Européenne est d’accord pour faire une première lecture générale, donc la solution de compromis serait de

passer rapidement en revue tout le texte sans lire pour que tout le monde sache quelle est la structure du communiqué, ce qui pourrait être avantageux pour les nouveaux arrivés également. On verra donc le communiqué d’abord et puis nous suivrons le conseil de Kavouss de passer à la discussion sur les parties de consensus.

Comme je le disais, le texte qui est surligné sera réévalué le moment venu et le texte reflétera nos délibérations. Nous avons une introduction qui fait part des statistiques de participation à la réunion.

Pardon, il y a un micro ouvert...

NON IDENTIFIÉ : Manal, vous êtes en muet.

IRAN : On ne vous entend plus, Manal.

MANAL ISMAIL: Pardon, vous m’entendez maintenant ?

IRAN : Oui.

MANAL ISMAIL: Merci. Je disais que dans la partie de l’introduction, en général, nous informons de la participation à la réunion, de la quantité de membres

et observateurs du GAC qui ont assistés, puis nous avons les activités intercommunautaires et les échanges avec le reste de la communauté où nous informons de nos réunions bilatérales. Nous avons tenu une réunion avec le conseil d'administration et là, nous rapportons surtout sur les ordres du jour des réunions, ce sont des informations de haut niveau.

Pardon... Quelqu'un souhaite intervenir ?

Autrement on a après la réunion avec l'ALAC, la réunion avec la GNSO qui s'est tenue aujourd'hui, et les discussions intercommunautaires. Cela évoque le panel qui se tiendra demain.

Par la suite, nous avons un chapitre consacré aux questions internes. Ici, nous abordons les questions internes comme les nouveaux membres, les élections le cas échéant, s'il y a des mandats qui arrivent à leur fin, s'il y a de nouveaux présidents ou vice-présidents, donc s'il y a des modifications à ce niveau-là. Donc comme je disais on informe ici des questions d'ordre interne, y compris les groupes de travail.

Nous avons ici les rapports de deux groupes, nous avons entendu la mise à jour du PSWG hier et les droits humains et le droit international. Nous avons discuté lors de cette séance de la mise en œuvre de la piste de travail 2.

Puis nous avons les questions opérationnelles du GAC où nous refléterons des questions qui ne sont pas substantielles que nous aurons abordées.

Alors, pour la partie qui nous intéresse, cela est contenu dans le chapitre numéro 4, questions d'importance pour le GAC. Ici nous sommes censés refléter les discussions de fond qui se sont tenues comme priorité pour le GAC, et on met les sujets en ordre, mais ici l'ordre des priorités ne suivait aucun conseil, c'est juste à titre informatif pour le conseil d'administration et pour partager nos inquiétudes et nos considérations d'emblée, dans le processus. Pour ne pas attendre à la fin.

Donc voilà ce que je disais avant, nous avons tenu des réunions et des discussions avec le conseil d'administration dans la période intersession pour aborder des questions d'importance pour le GAC sans présenter des avis du GAC. Donc nous avons ici au point 1 : utilisation malveillante du DNS, tel que proposé par les États-Unis, les engagements d'intérêt public, également proposé par les États-Unis, les mécanismes de protection des droits, suivant la proposition du Japon. Et, si on avance un peu plus, nous avons les séries ultérieures des nouveaux gTLD.

Puis nous avons l'avis de consensus du GAC au conseil d'administration du GAC. C'est là que nous nous sommes arrêtés hier. Nous avons commencé à discuter de la demande du GAC pour faire une analyse des coûts et des bénéfices avant la prochaine série et nous avons considéré qu'il serait essentiel de savoir ce qui était un terrain commun à ce sujet entre nous, avant de partager des avis.

Pardon, je lis ici sur le chat, les États-Unis disent : nous sommes toujours en train de définir certains des détails vis-à-vis de l'avis, donc peut-être

serait-il mieux d'en discuter lors de la prochaine séance de rédaction si possible. Merci Jaisha, j'en prends note.

Je m'arrêterais là et nous remettrons donc la discussion de cette partie à la séance suivante étant donné que le travail de rédaction est toujours en cours.

Passons aux questions d'importance pour le GAC. Attendez, je vais d'abord céder la parole à Kavouss.

IRAN :

Merci Manal. Dans la partie des réunions avec les autres unités constitutives, chapitre 22, je pense qu'on devrait dire : pour davantage d'informations veuillez consulter les enregistrements et lire les transcriptions. Et ça devrait toujours être la même chose. Autrement on va tous redoubler le travail et alors que les séances sont déjà transcrites. Les gens n'ont pas d'intérêt à lire ici. Et ici on n'entrera pas dans les détails non plus. Donc plutôt leur indiquer de bien vouloir lire la transcription et écouter l'enregistrement.

Par ailleurs, vous avez dit que les États-Unis suggéraient de reporter la discussion d'un autre avis du GAC à la séance prochaine ? Je n'ai pas compris.

MANAL ISMAIL:

Merci Kavouss. Quant à votre premier commentaire, pour la réunion avec le conseil d'administration spécifiquement et suivant vos commentaires, vous vous souviendrez que nous avons déjà joint les

transcriptions de la réunion au communiqué et nous pourrions entrer dans les discussions sur le processus lors de la séance de clôture, parce que souvent on se pose la question de quoi faire, on doit publier le communiqué alors que les transcriptions ne sont pas prêtes.

On devrait ajouter ici le lien pour pouvoir accéder à ces transcriptions, mais avec le temps, vous savez que les liens ne fonctionnent pas toujours, pour une raison ou une autre. C'est également à prendre en considération.

Donc je ne sais pas si vous proposez de le faire pour toutes les réunions bilatérales, d'ajouter les enregistrements de toutes les séances ? Les enregistrements sont là, sont disponibles.

Mais, encore une fois, il faut rester conscient que si nous allons ajouter des liens ici, ils vont peut-être arrêter de fonctionner à un moment ou à un autre.

IRAN :

Non, désolé, je n'étais pas clair, je suis tout à fait d'accord avec vous. On a les transcriptions des réunions avec le conseil d'administration. Oui. Mais pour les autres, je disais qu'on devait ajouter le texte : veuillez également les enregistrements et transcriptions si disponibles, lorsqu'ils seront disponibles. Sans ajouter de lien ni de document, tout simple. Une note en bas de page peut-être qui dit cela.

MANAL ISMAIL:

Très bien, d'accord. On verra comment refléter cela. Merci pour cette suggestion Kavouss.

Passons à votre deuxième question. Les États-Unis sont en train de travailler à la rédaction du communiqué pour le chapitre avis du GAC au conseil d'administration tel que cela leur a été proposé hier. Il est dit sur le chat qu'ils sont toujours au travail et on nous demande de remettre cette discussion jusqu'à la rédaction préliminaire soit prête.

Je vois qu'Olivier, la Commission Européenne, lève la main. Allez-y.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci beaucoup, Olivier Bringer au micro. J'aimerais voir les différents points que nous avons abordés aujourd'hui et voir si nous pouvons fournir un texte que nous pourrions soumettre à la possibilité de faire un avis par rapport à ces points-là.

Pour ce qui est de ce dont on a parlé pendant les séances, certains membres ont dit la même chose, à savoir que l'on pourrait avoir un texte par rapport à la nécessité de mener une analyse coûts/bénéfices avant la prochaine série de nouveaux gTLD. C'est peut-être ce à quoi travaillent nos collègues des États-Unis.

Ensuite, pour ce qui est de l'abus du DNS, c'est important, je pense que nous devrions écrire un texte pour dire que cette question devrait être une priorité, y compris pour l'élaboration de clauses contractuelles qui soient exigibles et contraignantes. Ce dont on a parlé pendant la séance d'hier.

Pour ce qui est du WHOIS et des données d'enregistrement, nous suggérons de communiquer un texte par rapport à la mise en œuvre, comme on a discuté hier avec le conseil d'administration. Pour ce qui est de l'EPDP phase 2 A on pourrait dire quelque chose par rapport à ce dont on a parlé aujourd'hui avec le conseil de la GNSO, que l'on voudrait que cette discussion se poursuive. Et pour ce qui est de l'exactitude, nous devons commencer un travail sur cette question aussi importante.

Ensuite, nous avons une suggestion, et je voudrais soumettre cela à la considération de tous...

MANAL ISMAIL:

Désolée de vous interrompre, je voudrais avoir une clarification. Est-ce que tout ce que vous dites en ce moment vous cherchez à le mettre dans notre avis au conseil d'administration ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Non, non, c'est un texte pour le communiqué, non pas pour l'avis. Et maintenant je parle de l'avis.

Pour l'avis, ma suggestion est la suivante. Nous aimerions évoquer la déclaration minoritaire du GAC que nous avons présenté cet été par rapport au rapport de l'EPDP phase 2 qui a été pris en compte par le conseil de la GNSO, mais nous pouvons dire que le rapport final et les recommandations finales du conseil de la GNSO n'ont pas répondu aux différents points que nous avons évoqués dans notre déclaration minoritaire. Et je pense que ces points sont toujours valables.

Nous aimerions, si possible, les transformer en avis du GAC au conseil d'administration pour recommander au conseil d'administration de prendre en considération ces points et de répondre à ces problèmes que nous avons évoqués par rapport à la centralisation du SSAD, etc.

Voilà notre proposition pour l'avis du GAC. Je pense que le reste se trouve dans la déclaration minoritaire du GAC. Mais nous voudrions que l'on fasse référence à cette déclaration minoritaire dans notre avis au conseil d'administration. Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Commission Européenne. Je pense que l'on devrait donc penser à rédiger un texte pour inclure dans notre avis au conseil d'administration.

Est-ce que nous avons pris note de ce qu'a dit la Commission Européenne? Je pense qu'on avait parlé de la continuation de la phase 2... Merci Fabien de cette confirmation.

Je lis le chat, et ensuite je vais donner la parole à Kavouss. Merci Jaisha pour votre confirmation que vous êtes d'accord avec la proposition et avec l'approche pour commencer tout d'abord avec les sujets d'intérêt et ensuite avec l'avis.

Ensuite il y a un commentaire de la Russie, abus du DNS: nous proposons d'ajouter une déclaration concernant l'impact et les menaces du DoH sur l'intérêt public, comme résultat de la séance

précédente ; le texte sera préparé. Merci beaucoup de ce commentaire la Russie.

Nous allons donc attendre le texte de la Russie. Kavouss, s'il vous plait, et désolée de vous avoir fait attendre.

IRAN :

Pas de problème. Manal, je pense qu'on ne parle la même langue que la Commission Européenne. On parle des langues complètement différentes. Ils vont faire en sorte que l'on reste jusqu'à 4 h du matin pour se mettre d'accord. Je ne suis pas d'accord.

Attendez, s'il vous plait, je n'ai pas fini.

Avec le plus grand respect à la présidente du GAC, je sais que la Commission Européenne c'est plusieurs pays, et nous ne sommes qu'un seul pays. Mais eux, ce sont des observateurs et nous sommes des membres.

Nous devons être très prudents, nous avons deux types de communication. Tout d'abord il n'y a pas de communiqué pour le conseil d'administration de l'ICANN. Le communiqué c'est de tout le GAC. Nous avons deux types de choses, d'un côté il y a l'avis du GAC, un avis avec A majuscule, et ensuite il y a des déclarations. Nous les appelons déclarations convenues collectivement par le GAC.

Je ne sais pas si l'UE veut ajouter quelque chose au niveau de la déclaration, à ce moment-là je n'ai pas de difficulté, ou bien, mais je ne

sais pas que l'on puisse mettre la déclaration minoritaire dans notre avis au GAC pour les raisons suivantes.

J'invite les gens à lire le statut de l'ICANN. L'avis du GAC doit être cohérent, ou se conformer aux statuts constitutifs de l'ICANN. Nous ne pouvons pas écrire cela dans l'avis du GAC.

MANAL ISMAIL: Excusez-moi Kavouss..

IRAN : Est-ce que l'on peut clarifier cela ? Olivier a mentionné que l'on ajoute la déclaration minoritaire dans l'avis du GAC. Non, on ne peut pas faire ça car cela n'est pas conforme aux statuts.

MANAL ISMAIL: Merci Kavouss. C'est pour cela que j'ai dit que d'abord il faudrait recevoir le texte par écrit pour pouvoir prendre une décision. Je pense que tout ce qui a été dit c'était pour l'avis du GAC, et il a bien précisé que c'était pour des questions dans la partie questions importantes pour le GAC.

J'essaie d'obtenir une clarification, je pense que c'est moi qui étais confuse et qu'on parlait des sujets importants pour le GAC. JE pense que quand vous parlez de déclaration...

IRAN : Il y a deux types de documents, il y a l'avis et puis il y a, vous l'appellez communiqué, moi je ne l'appelle pas ainsi, c'est une déclaration du GAC convenue collectivement par les membres du GAC. Et ensuite il y a l'avis du GAC au conseil d'administration.

Olivier avait dit qu'il fallait convertir la déclaration minoritaire et la mettre dans l'avis du GAC, c'est ce que j'ai compris.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup Kavouss. Je ne veux pas confondre tout le monde avec une terminologie différente. Nous avons un avis du GAC au conseil d'administration et ensuite on a des questions importantes pour le GAC.

IRAN : Très bien.

MANAL ISMAIL: C'est ce que nous allons mettre, c'est là où nous allons mettre toutes les discussions que nous avons eues pendant la réunion. Je comprends qu'il y a une proposition de la Commission Européenne, ils vont rédiger ce texte, ils vont le partager avec nous, et à ce moment-là on pourra commencer la discussion, et j'espère que cette discussion sera productive. Il est très difficile d'en parler maintenant sans avoir un texte devant nos yeux.

Et ensuite, pour les nouveaux arrivants, il faut préciser qu'il n'y a pas de différence entre les membres et les observateurs. Les membres et les

observateurs participent sur un pied d'égalité à nos discussions et à nos séances. La seule différence c'est au moment du vote, lorsqu'il faut élire l'équipe de direction du GAC. Alors, comprenez bien, il n'y a pas de différence entre les membres et les observateurs au niveau de nos discussions. C'est important de préciser cela.

Tout le monde participe sur un pied d'égalité.

Je sais que la terminologie est différente dans d'autres forums, mais pour le GAC, les membres et les observateurs participent sur un pied d'égalité.

Je vais donc attendre ce texte et ensuite on pourra reprendre nos discussions lorsqu'on aura un texte sous les yeux.

COMMISSION EUROPÉENNE : Manal, est-ce que je pourrais répondre ?

MANAL ISMAIL: Oui, j'ai Olivier, Commission Européenne, et ensuite j'ai Kavouss.

COMMISSION EUROPÉENNE : Tout d'abord j'aimerais clarifier deux choses. La Commission Européenne est membre du GAC, nous ne sommes pas des observateurs contrairement à ce que notre collègue a mentionné.

Ensuite, je n'ai pas parlé au nom de l'Union Européenne, j'ai parlé au nom de la Commission Européenne.

Deuxièmement, je pense que vous avez bien précisé, Manal, vous avez clarifié mon intention. Mon intention n'était pas par rapport à tous ces points que j'ai mentionnés, de les mettre dans l'avis, à l'exception de la déclaration minoritaire. Je propose que cela soit ajouté dans la partie questions importantes pour le GAC.

Pour ce qui est de la question si on veut avoir un avis pour la déclaration minoritaire, mon idée c'est de faire passer des messages importants que nous avons mis dans cette déclaration minoritaire. Et j'ai pensé qu'il était intéressant d'attirer l'attention du conseil d'administration sur ces points qui sont importants. L'objectif final serait de rendre donc la déclaration minoritaire, la faire monter d'un cran et l'inclure dans un avis du GAC. Mais, je suis d'accord avec vous, il faut avoir un texte sous les yeux pour voir si nos collègues pourraient accepter cela. Et bien sûr j'invite le reste des collègues à partager leur point de vue pour voir si cela serait acceptable ou pas.

Voilà donc ma réponse. Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Olivier. Moi aussi je préfère attendre, avoir le texte sous les yeux. Donc je suis favorable à votre approche. Je vais redonner la parole à Kavouss et ensuite nous allons continuer avec la lecture du Communiqué. Kavouss, vous avez la parole.

IRAN :

Je ne crois pas qu'il y ait une mobilisation et qu'il y ait des gens qui disent que 27, ou 26 ou 5 disent oui et les autres non. On doit avoir un consensus. L'avis du GAC doit être conforme aux statuts de l'ICANN. L'approbation des recommandations de la GNSO conformément aux dispositions des statuts, et s'il s'agit d'un avis par consensus, le conseil d'administration ne peut pas l'ignorer. Voilà.

Nous ne pouvons pas avoir un avis sur une déclaration minoritaire. Nous pouvons ajouter des éléments qui puissent être intéressants dans la partie où on parle des questions intéressantes pour le GAC. On peut se mettre d'accord ou pas. On peut l'ajouter dans la partie, on peut dire que ce sont des aspects importants pour certains membres du GAC, ensuite on peut demander aux collègues s'ils souhaitent mettre quelque chose sur l'analyse coûts/bénéfices.

J'ai envoyé 4 mails à vous, à Fabien, pour voir si on pouvait le faire. Donc si on veut faire référence à quelque chose dans le communiqué du GAC d'Helsinki, il faut demander au conseil d'administration. Nous ne pouvons pas reporter la mise en œuvre de quoi que ce soit, on doit respecter toutes les communautés, il ne faut pas faire obstacle au travail des autres. Nous devons travailler, donc, mais on ne doit pas faire des déclarations unilatérales pour bloquer le travail qui est en cours.

Nous avons exprimé notre point de vue, cela n'a pas été accepté, c'est tout. On ne peut pas revenir en arrière pour le conseil d'administration, on peut ajouter cela dans les questions qui sont importantes pour le GAC, mais on ne peut pas l'inclure dans l'avis du GAC.

MANAL ISMAIL:

Merci Kavouss. Je suis d'accord avec tout ce que vous dites, et je sens que c'est ce que nous sommes en train de faire. Autrement, je ne sais pas quel est ici le problème.

En tout cas, je ne pourrais pas continuer à en discuter sans avoir une version préliminaire du texte sous les yeux, je trouve cela trop difficile. Donc il faut attendre une version préliminaire du texte pour en débattre après. Et, comme vous dites, à moins que tout le monde ne soit d'accord, ça ne va entrer dans l'avis de consensus du GAC.

Je pense qu'on est tous d'accord là-dessus. En tout cas il faut attendre à avoir une version préliminaire du texte.

Passons maintenant à la partie ou aux parties où on a déjà un texte préliminaire final à discuter. Donc sujets d'importance pour le GAC, est-ce qu'on a le texte déjà prêt ?

Je sais que la Commission Européenne ajoutera de nouveaux sujets d'importance, mais pour ce qu'on a déjà, est-ce que c'est tout ? Voyons ce que nous avons et voyons ce qui manque.

Nous avons l'utilisation malveillante du DNS, le texte dit : l'utilisation malveillante du DNS devrait être abordée en collaboration avec la collaboration de la communauté de l'ICANN et l'organisation ICANN avant le lancement d'une deuxième série de gTLD. Nous prions instamment également à ce que les dispositions contractuelles proposées soient applicables à tous les gTLD aux fins d'améliorer la

réponse à l'utilisation malveillante du DNS. Nous saluons l'institut de lutte contre l'utilisation malveillante du DNS récemment lancé et encourageons les efforts de la communauté pour aborder coopérativement l'utilisation malveillante du DNS de manière holistique.

Y a-t-il des commentaires sur ce texte ? Passons donc à la partie... Ha Jorge, pardon, désolée.

JORGE CANCIO:

Merci Manal. Merci de modérer cette discussion.

J'ai un commentaire général qui pourrait s'appliquer tant à l'utilisation malveillante du DNS qu'au texte concernant les engagements d'intérêt public. Il s'agit d'un commentaire sur le style.

Normalement, le sujet des phrases est : le GAC considère que, le GAC est d'avis que, le GAC encourage, etc. Normalement, on ne parle pas de nous. Et on n'a pas non plus des phrases en passives et impersonnelles.

Or, quant au fond et au contenu, pas de commentaire pour l'instant, merci.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Jorge. J'en prends note. C'est un bon commentaire. Je vois que Fabien est en train de le modifier déjà.

Alors, le GAC prie instamment, le GAC salue. Bien.

Sur les engagements d'intérêt public, c'est donc le texte suivant : au cas où il y aurait une série ultérieure de nouveaux gTLD, les PIC obligatoires et volontaires supplémentaires devraient être possibles aux fins de pouvoir répondre aux préoccupations de politiques publiques qui apparaîtraient. Le mandat de l'ICANN prévoit clairement des exigences contractuelles telles que des PIC obligatoires et volontaires qui promeuvent la sécurité, la stabilité, la fiabilité et la résilience du DNS.

Y a-t-il des commentaires sur cette partie ?

Titre suivant : mécanisme de protection des droits. Le GAC a révisé le rapport final de l'étape 1 du PDP consacré aux RPM et a discuté de la préparation pour présenter une contribution précoce qui informe le lancement de la prochaine étape 2 du PDP consacré aux RPM qui devrait réviser l'UDRP. Le GAC a également reconnu les conséquences économiques du cyberpiratage et du besoin de prendre des mesures pour se conformer au contrat avec l'ICANN, y compris la divulgation des données d'enregistrement.

Je vois que Kavouss lève la main. Vous aurez d'abord la parole Kavouss, et puis j'ai également un commentaire à faire moi-même.

IRAN :

Oui, je propose que l'on remplace « impact négatif, dégât » par « conséquences ». Je pense que « dégât » est un peu trop fort. Conséquence serait mieux.

MANAL ISMAIL:

D'accord. Y a-t-il d'autres commentaires ?

Pour moi le texte est correct, mais lorsque je le lisais, je sentais que c'était plutôt à titre informatif. En tout cas, laissons-le tel quel.

Passons aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Le GAC a discuté des séries ultérieures de nouveaux gTLD suite à l'adoption du rapport final du groupe de travail consacré au PDP SubPro par le conseil de la GNSO. Les vice-présidents du GAC ont fourni un aperçu aux membres du GAC vis-à-vis des sujets qui sont prioritaires à l'avis du GAC. Donc clarté et prévisibilité du processus de candidature, engagements d'intérêt public, PIC, et intérêt public mondial, soutien aux candidats et participation des régions faiblement desservies, TLD génériques fermés, alertes précoces du GAC et avis du GAC, candidature communautaires et enchères ou mécanismes de dernières ressources. Concernant la prévisibilité, certains membres du GAC ont partagé leurs inquiétudes par rapport à la mise en œuvre de SPIRT et à la couche supplémentaire que cela pourrait générer pour les avis de consensus du GAC. Les membres du GAC sont d'avis que davantage de clarification sur la mise en œuvre du SPIRT devrait être encouragée ainsi que vis-à-vis du rôle que le GAC y aura, en particulier à la lumière des directives de mise en œuvre qui notent le dialogue direct entre le SPIRT, l'organisation ICANN et le conseil d'administration de l'ICANN au sujet des avis du GAC. Concernant les engagements d'intérêt public, les membres du GAC ont observé que tout PIC futur devrait être applicable à travers des obligations contractuelles claires et les conséquences du manquement à ces obligations devraient être spécifiées.

IRAN : Pardon, à la fin de chaque paragraphe, on devrait faire une pause pour pouvoir faire des commentaires, autrement vous allez tout lire.

MANAL ISMAIL: Oui, bien sûr Kavouss. Alors on défile un peu, on revient en avant. Et je vais vous demander si vous avez des commentaires vis-à-vis de la liste à puce que j'ai lue.

Kavouss, oui, vous levez la main. Est-ce que c'est sur cette partie ?

IRAN : Oui, c'est sur le paragraphe suivant, concernant la question du SPIRT. On avait accordé quelque chose hier qui disait à peu près ce qui suit : si le SPIRT est établi, le GAC voudrait avoir une participation équitable, l'accès équitable à la participation, ou quelque chose de la sorte. Mais ce n'est pas reflété ici et je pense qu'il faudrait que l'on mette cela en avant. Merci.

MANAL ISMAIL: Merci Kavouss. On avait déjà rédigé une phrase qui a été lue lors de la réunion avec le conseil. Donc peut-être qu'on pourrait la reprendre et la lire ici pour voir s'il y a un accord à ce sujet. C'est dans la partie du texte qu'on a lu au cours de la séance avec le conseil d'administration.

En attendant, est-ce qu'on peut avancer au paragraphe suivant ? Y a-t-il des commentaires ? Je ne suis pas sûre d'avoir lu tout ce paragraphe.

Y a-t-il des commentaires sur paragraphe qui aborde les engagements d'intérêt public ?

Pardon, j'ai une urgence, est-ce que quelqu'un pourrait me remplacer pendant quelques minutes ? Vous n'avez qu'à lire le texte.

LUISA PAEZ : Oui, tout à fait Manal.

MANAL ISMAIL: Merci Luisa.

LUISA PAEZ : Pas de souci Manal, ne vous en faites pas. Désolé Fabien, Benedetta, est-ce que vous pouvez me dire où on en était, j'étais en train de lire quelque chose d'autre. Je sais que Kavouss a demandé à ce qu'on fasse une pause à la fin de chaque paragraphe.

FABIEN BETREMIEUX : Merci, ici, donc du côté du soutien du GAC, on a déjà lu le paragraphe concernant la prévisibilité et on s'attendait à voir s'il y a des commentaires là-dessus.

LUISA PAEZ : Parfait. Alors, je donne aux collègues du GAC encore une minute pour relire le paragraphe concernant la prévisibilité. Kavouss, est-ce une nouvelle demande de parole ?

IRAN : Oui.

LUISA PAEZ : D'accord.

IRAN : Je peux y aller ?

LUISA PAEZ : Oui, oui, allez-y.

IRAN : Oui, dans le deuxième paragraphe qui commence sur les engagements d'intérêt public, la 4^{ième} ligne dit : les membres du GAC ont remarqué que le manque de recommandation de politique, etc. Mais c'est une phrase négative. On disait qu'il faut avoir davantage de politique, mais on ne peut pas dire qu'il y a un manque de politique. Je ne sais pas d'où vient cette rédaction, mais je pense qu'on devrait remplacer la phrase telle qu'elle est en anglais par une phrase qui dise qu'il faut qu'il y ait des recommandations de politique, et puis à la fin je ne pense pas qu'il faut qu'il y ait une politique avant une série ultérieure. Parce que ce n'est pas possible, ce n'est pas faisable. Il faudrait dire qu'il serait nécessaire d'avoir une politique, mais on ne peut pas demander à ce que la série ultérieure soit reportée.

Si vous regardez le chat de la séance précédente, il était dit que le GAC ne devrait pas proposer quelque chose pour un report de la mise en œuvre ou un report du lancement de la nouvelle série parce que le GAC le veut. Il y a d'autres membres de la communauté qui veulent que la série se passe. Donc il faudrait être plus attentif à ce que disent les autres, il faut que l'on écoute et que l'on change cela.

Au lieu de dire : les membres du GAC ont noté, etc. on devrait dire : il est nécessaire d'avoir des recommandations de politique au sujet de l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS qui reste une priorité élevée. Un point c'est tout.

On ne devrait pas assujettir la mise en œuvre de la nouvelle série à cette recommandation de politique, on ne peut pas le faire, cela entraverait le système. Merci.

LUISA PAEZ :

Merci Kavouss. Si les autres membres du GAC souhaitent s'exprimer là-dessus, je les invite à le faire.

Quant à moi, pour ce texte, je dirais qu'il faut que l'on soit prudents et rester en ligne avec notre avis précédent du GAC de Montréal. Et donc je signale cela parce qu'il faut que ce que l'on dira soit en conformité avec notre avis de consensus du GAC de Montréal qui disait : le GAC conseille au conseil d'administration de ne pas procéder à une nouvelle série de gTLD jusqu'à ce que la mise en œuvre des recommandations issues de la révision de la confiance au choix, donc CCT, des consommateurs, ait

été réalisée. Je le dis parce qu'il faut que l'on reste en conformité avec cet avis.

Peut-être qu'on pourrait essayer de reformuler le texte pour présenter la même question d'une manière plus constructive ou positive. Donc oui, les membres du GAC ont noté que... Je ne sais pas, Kavouss, si vous avez une suggestion de texte spécifique à faire pour être sûrs que la proposition soit plus constructive ou positive.

IRAN :

Si vous voulez, je peux vous dicter ce que je pense. Les membres du GAC notent que, actuellement, il n'y a pas de recommandation de politique sur l'utilisation malveillante du DNS, sur l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, ce qui reste toujours un problème prioritaire.

Et ensuite, on peut ajouter quelque chose pour dire qu'il est nécessaire de considérer si la mise en œuvre de séries ultérieures de nouveaux gTLD pourrait avoir lieu avant l'élaboration d'une telle politique avec laquelle la communauté serait d'accord.

J'essaie de faire quelque chose qui soit positif. Alors, c'est un message plus positif. Il ne faut pas dire qu'il ne faut pas mettre en place cette nouvelle série si on ne met pas en place les recommandations. C'est la même chose, mais dite d'une façon plus positive.

IRAN : C'est pour le paragraphe suivant.

JORGE CANCIO: Si vous me permettez...

LUISA PAEZ : Jorge Cancio souhaite faire un commentaire par rapport au texte que je viens de lire.

JORGE CANCIO: Je proposerais quelques amendements au texte qui a été proposé par Kavouss, amicalement, je proposerais cela amicalement.

Lorsqu'on dit qu'il n'y a pas de recommandation de politique sur l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS dans le rapport final, parce qu'autrement on pourrait porter à confusion, on pourrait penser qu'il n'y a pas de recommandation de politique tout court. Donc je pense qu'en ajoutant « dans le rapport final » on clarifie cette phrase. Qui reste un problème prioritaire.

Il est nécessaire de considérer si la mise en œuvre de séries ultérieures de nouveaux gTLD pourrait avoir lieu avant que cette question ou ces questions... Pourrait avoir lieu avant que ledit problème soit résolu par la communauté. Parce que nous ne voulons pas préjuger de la décision selon laquelle il faudrait ou pas une politique. Je pense que cette phrase est en ligne avec ce dont nous avons parlé avec le conseil de la GNSO.

Nous avons un problème avec l'utilisation malveillante du DNS, nous ne savons pas encore si la meilleure manière de répondre à ce problème est l'élaboration d'une politique. Alors, je préfère ne pas spécifier les politiques dans cette phrase que je vous propose.

J'espère que cela peut être acceptable.

LUISA PAEZ :

Bien sûr, on peut toujours revenir sur ce texte. J'apprécie votre recommandation pour donner un peu plus de souplesse au GAC en ce qui concerne l'abus du DNS ou l'utilisation malveillante du DNS.

Maintenant je vais lire le paragraphe suivant et ensuite je vais donner la parole à Kavouss, et par la suite les membres qui le souhaiteront pourront prendre la parole également.

En ce qui concerne le programme de soutien aux candidats, les membres du GAC ont noté l'importance d'encourager les candidatures gTLD de toute la région, et des discussions entre le GAC, la GNSO, l'organisation ICANN et le conseil d'administration de l'ICANN doivent continuer à avoir lieu afin d'augmenter le nombre de candidatures issues de régions sous-représentées. Certains membres du GAC ont réitéré le soutien du GAC à la proposition de réduire ou éliminer les frais de registre actuels de l'ICANN afin d'étendre le soutien financier.

Voilà, maintenant, Kavouss, vous avez la parole.

IRAN :

Merci beaucoup de cette lecture. Je suggère que dans la première ligne, au lieu d'utiliser le verbe « must » en anglais, « doit » d'utiliser « a besoin de » parce qu'il y a différentes nuances dans les différents verbes en anglais, et donc utiliser le verbe « need » avoir besoin de.

Et ensuite, encouragé par qui ? Par les opérateurs de registre ? Par les bureaux d'enregistrement ? Est-ce qu'on veut vraiment mettre cela dans les dispositions contractuelles ? Cela n'est pas très clair dans la phrase. Alors, peut-être qu'on a dit que cela devait être considéré dans les accords contractuels. Parce qu'autrement on dit que cela doit être appliqué par qui ?

Luisa, il faut toujours penser à qui on s'adresse et qui fera le travail, si on s'adresse à l'ICANN ou bien à l'organisation ICANN, et donc si l'on parle des contrats il faut le dire. Donc le conseil d'administration est invité à prendre en compte, dans le futur, des contrats avec les parties contractantes. Il faut être vraiment clair.

Merci. Et ensuite j'ai des difficultés avec le paragraphe suivant. Mais je préfère aller paragraphe par paragraphe.

LUISA PAEZ :

Alors, pour bien comprendre, nous sommes ici en train de parler du texte sur les engagements d'intérêt public. Je vais le relire pour bien comprendre quelles sont les modifications que vous voulez apporter.

En ce qui concerne les engagements d'intérêt public, les membres du GAC observent que tout PIC futur doit être exigible grâce à des

obligations contractuelles claires et des conséquences en cas de non-respect de ces obligations doivent être spécifiées. Donc si j'ai bien compris votre première modification serait de remplacer le verbe « must » en anglais par « shall » ?

IRAN : Non, le verbe « need » en anglais.

LUISA PAEZ : Donc les membres du GAC observent que tout PIC futur devrait être exigible par le biais d'obligations contractuelles et que des conséquences pour le non-respect de ces obligations devraient être spécifiées.

Et ensuite vous avez proposé un autre changement.

IRAN : Après le mot spécifié, et que cela devrait être inclus dans la prochaine mise à jour des contrats signés avec les parties contractantes. Quelque chose dans ces lignes-là, dans ces eaux-là.

Et donc on dit : ils devraient être inclus avec les parties concernées, par exemple, ou avec les opérateurs de registre, les bureaux d'enregistrement. Mais je pense qu'il faut spécifier avec qui. Ou bien, dans les contrats pertinents.

-
- LUISA PAEZ : Les contrats pertinents avec les parties contractantes.
- IRAN : Je salue toujours les suggestions amicales. Toujours amicalement, j’accepte toujours.
- LUISA PAEZ : Merci beaucoup, merci de cet esprit de collaboration. Je vois que Manal a levé la main. Allez-y Manal.
- MANAL ISMAIL: Merci Luisa. C’était juste pour vous faire savoir que je suis de retour. Merci de m’avoir remplacée. Si vous souhaitez, vous pouvez conclure les délibérations au sujet de ce paragraphe, et je vous reprendrai.
- LUISA PAEZ : Très bien, parfait Manal. Alors, on a légèrement modifié du texte concernant l’utilisation malveillante du DNS et nous étions en train de peaufiner la partie du texte concernant les engagements d’intérêt public. Nous avons presque fini avec cette partie du texte, il me semble, et puis nous pourrions passer au paragraphe suivant concernant le programme de soutien au candidat. Mais peut-être que vous, Kavouss, avez des commentaires à ce sujet, et concernant les engagements d’intérêt public ou sur la partie de l’utilisation malveillante du DNS.

IRAN : Sur la partie du soutien au candidat, c'est sur cela que j'ai envie de m'exprimer.

MANAL ISMAIL: Allez-y Kavouss.

IRAN : Merci Manal, bienvenue à nouveau. Je n'ai pas de problème par rapport à ce que dit le texte, mais par rapport aux candidatures. On parle d'encourager certaines candidatures, mais qui va faire cet encouragement ? Comment est-ce que cela va se faire ?

Il faut être prudents, est-ce que c'est pour l'organisation ICANN, pour l'organisation ? La communauté ? Pour qui ?

Et puis il est dit : pour toutes les régions et on poursuivra les discussions. Qui va entretenir ces discussions qui se poursuivront entre le GAC, la GNSO, le conseil d'administration, l'organisation ICANN ? Est-ce que nous avons déjà accordé de continuer à en délibérer ? Est-ce qu'on aura des réunions en permanence avec tous ces gens ? Comment mettre en œuvre cela ?

MANAL ISMAIL: Merci Kavouss. Vous allez proposer une modification ou préféreriez-vous que l'on biffe cette partie du texte ?

IRAN :

Je n'ai pas de modification à proposer, mais je vais céder l'honneur au reste des participants. Je pense qu'il faudrait que l'on mette le texte à jour pour refléter cela. Si on veut qu'il y ait des discussions avec le conseil d'administration, l'organisation ICANN et la GNSO, il faudrait que ce soit clair. Qui va faciliter ces discussions ? À qui s'adresse-t-on ?

Je voudrais que le paragraphe reflète tout cela. Si on n'a pas de suggestion concrète, alors oui, biffons le paragraphe complet.

MANAL ISMAIL:

D'accord, merci Kavouss. Je vois que Jorge lève la main, mais Nigel attend depuis un moment. Nigel à vous.

ROYAUME-UNI :

Oui, merci. Je suis tout à fait d'accord avec le paragraphe, que nous n'avons pas rédigé nous-mêmes, mais je le trouve excellent. Peut-être qu'on aura d'autres modifications à proposer pour refléter les commentaires de Kavouss. Mais je voulais dire que dans la deuxième ligne, je crois qu'il devrait dire l'importance d'encourager les candidatures de gTLD, d'un large éventail de candidats de toutes les régions. Ou d'une diversité de candidats de toutes les régions.

Vous savez, l'idée est d'avoir des candidatures pour de nouveaux noms, pas pour les opérateurs de registre ou les bureaux d'enregistrement qui existent déjà. On cherche à intégrer de nouveaux acteurs.

Merci je vais m'arrêter là.

MANAL ISMAIL: Merci Nigel. C'est bien noté. Et cela est désormais reflété à l'écran. Jorge à vous.

JORGE CANCIO: Merci, Manal. Ça fait du bien de vous revoir parmi nous à cette réunion.

Pour revenir aux questions de Kavouss, nous avons peut-être pris pour acquis différents aspects. Si vous regardez les recommandations finales et les directives de mise en œuvre du SubPro, quant au programme de soutien aux candidats, il y a beaucoup de recommandations qui sont très bonnes mais qui dépendent un peu trop de l'efficacité de la mise en œuvre ainsi que de la communication et la sensibilisation du côté de l'organisation ICANN. Il y a la mise en œuvre des recommandations et le déploiement efficace de la nouvelle série de nouveaux gTLD, et c'est à cela qu'on voulait faire allusion.

Cela impliquera tout un processus de discussion et, bien évidemment, l'organisation ICANN, le conseil d'administration de l'ICANN, la GNSO, nous en tant que GAC, nous devrions tous avoir un rôle pour être sûrs que cette communication et cette sensibilisation soit mise en œuvre de la manière la plus efficace possible.

Je voulais donc savoir si on ne pourrait pas ajouter un texte qui dise que les discussions se poursuivent dans le cadre du travail de mise en œuvre, ou au cours du travail de mise en œuvre entre tous ces partenaires qui devront y participer, etc.

Voilà, pour vous apporter un peu plus de contexte. C'est bien sûr impossible, autrement le cadre de cette phrase ou de ces phrases synthétiques irait au-delà de ce que l'on entend de dire, on entrerait ici dans toute la complexité de ce travail. Mais j'ai bien compris ce que Kavouss entendait par ce qu'il a dit.

MANAL ISMAIL: Merci Jorge. Je vois que Kavouss a déjà levé la main. Allez-y, répondez.

IRAN : Merci Jorge. Je ne suis pas d'accord avec Nigel, il a modifié le sens du paragraphe. Le paragraphe visait à parler des régions faiblement représentées, mais qu'est-ce que cette large gamme, ce grand éventail de candidats, la grande diversité de candidats. Nous ici on voulait parler des régions faiblement desservies ou mal représentées. L'Afrique et autres.

Donc Fabien, et autre, avant de changer est-ce qu'on pourrait au moins garder les marques avec le texte original ? Pour moi cette diversité de candidats ne veut rien dire, ce n'est pas clair.

MANAL ISMAIL: Oui, donc le texte original est là. Il est là Kavouss. Allez-y Kavouss.

IRAN : Non, ce n'est pas le texte qu'on avait avant, et la partie des régions faiblement desservies, elle est partie où ? Alors pourquoi ne pas mettre

cette construction à la place des candidats divers ? Moi, la diversité de candidats, ça ne me dit rien.

Qu'est-ce qu'on veut que fasse le conseil d'administration face à la diversité de candidats ? Peut-être que l'on aurait un candidat d'un pays et mille d'un autre, est-ce que c'est suffisamment divers ou pas ? Ça ne veut rien dire.

Donc à Jorge et aux autres, gardons s'il vous plait la construction qu'on avait avant.

Et puis après « toutes les régions » et que « les discussions se poursuivent pendant le travail de mise en œuvre », entre les parties concernées, entre autres, le GAC, etc., et que cela soit considéré.

Mais autrement c'est un peu taxatif, il faut qu'il y ait des discussions entre le GAC, la GNSO, l'organisation ICANN, le conseil d'administrions, mais qui va le faire ? Qui va faciliter ces discussions ?

Donc soit on biffe la phrase et on ne dit pas tout cela et on dit que les discussions se poursuivent pendant le travail de la mise en œuvre entre le GAC, la GNSO, etc., et vont devoir se faire pour améliorer... Autrement je pense qu'il faudrait dire qu'il ne faudrait ménager aucun effort pour faire augmenter la quantité de candidats des régions faiblement desservies. Voilà, en somme, ma suggestion.

Fabien, s'il vous plait, après région, la partie [anglais], donc que les discussions se poursuivent pendant la période de mise en œuvre entre le GAC, la GNSO...

MANAL ISMAIL: Attendez Kavouss, Fabien est en train de sélectionner le texte.

IRAN : Non, non pas tout. Jusqu'à « take place », il faudrait que l'on supprime cela – oui avec le suivi des modifications – et ajouter là qu'il faudrait ne ménager aucun effort pour faire augmenter la quantité de candidatures des régions faiblement desservies.

Ou peut-être qu'avant « ne ménager aucun effort » on pourrait dire « afin de faire augmenter la quantité de candidatures ». Donc discussions entre les différentes entités, etc., ça on le laisse tomber, on ne peut pas le faire. Vous dites organisation ICANN, conseil d'administration, GNSO. Il faut quelqu'un. Est-ce que vous avez invité l'ALAC à participer ? Toutes les organisations de soutien ? Tous les comités consultatifs ? Le SSAC va venir participer ? Il faut que l'on supprime cela.

MANAL ISMAIL: Merci Kavouss, alors on va lire le texte tel qu'il est à présent. Mais d'abord je vais céder la parole à Jorge pour qu'il puisse faire ses propres commentaires avant que l'on ne lise. Jorge, à vous.

JORGE CANCIO: Merci Manal. Après toutes les régions, je pense qu'il nous faut une connexion avec le reste de la phrase, « et que » ou quelque chose comme ça qui introduise « n'aménager aucun effort », autrement on ne comprend pas très bien le rapport entre les deux.

Par ailleurs, je n'ai pas d'opinion formée ici, mais je pense que tout le monde devrait savoir ce qu'est l'IRT, l'équipe de révision de la mise en œuvre et le travail de mise en œuvre est assuré par cette équipe. Voilà de quoi on parlait.

Mais si Kavouss le trouve inacceptable, on pourrait bien sûr le supprimer.

MANAL ISMAIL:

Très bien. Permettez-moi de lire le texte tel qu'il est à l'écran en ce moment. S'agissant du programme de soutien aux candidats, les membres du GAC ont observé l'importance d'encourager les candidatures de gTLD d'une diversité de candidats de toutes les régions et qu'aucun effort ne serait ménagé afin de faire augmenter la quantité de candidatures des régions faiblement desservies.

Est-ce que cela convient à tout le monde ?

Je ne vois pas de demande de parole, et je continue donc avec la lecture.

Certains membres du GAC ont également réitéré le soutien du GAC vis-à-vis des propositions pour réduire ou supprimer les frais de registre actuels de l'ICANN afin de pouvoir augmenter le soutien financier.

Nous voilà à la fin de ce paragraphe. Je vais maintenant lire le paragraphe suivant concernant les génériques fermés.

Concernant les génériques fermés, les membres du GAC ont noté leur soutien pour la suspension proposée des candidatures de TLD

génériques fermés jusqu'à ce que les recommandations de politiques et/ou un cadre sur la délégation des génériques fermés qui desservent un intérêt public soient mis au point, suivant la déclaration de la minorité d'At-Large. Certains membres du GAC ont attiré l'attention du conseil d'administration et de la communauté au commentaire de consensus du GAC relatif au rapport final préliminaire du SubPro qui approfondit et ajoute des détails à l'avis du GAC de Beijing sur les génériques fermés.

Des commentaires Kavouss ? Vous levez la main.

Kavouss, on ne vous entend pas bien, désolé.

IRAN : Est-ce que ça va mieux ?

MANAL ISMAIL: Non, pas du tout. Kavouss, on ne vous entend toujours pas.

GULTEN TEPE : Nous pouvons vous appeler si vous le souhaitez.

MANAL ISMAIL: Entre-temps, est-ce qu'il y a des commentaires par rapport à ce paragraphe ? Jusqu'à ce que Kavouss se connecte.

IRAN :

Vous m’entendez maintenant ? Merci beaucoup.

En ce qui concerne, au paragraphe précédent, pour ce qui est de la réduction des frais. J’aimerais ajouter quelques mots. Si on peut revenir en arrière au paragraphe précédent où on parle de la réduction des frais. Pouvons-nous défiler et revenir en arrière s’il vous plait ?

Très bien. Certains membres du GAC... Je pense qu’avant de dire certains membres du GAC, on devrait dire : par rapport à cela, certains membres du GAC, etc. Est-ce que les autres membres du GAC ont des objections par rapport à ce que cela soit revu ? Si c’est le cas, il n’y a pas de souci, mais je pense que pour les régions sous-représentées, tout le monde est d’accord sur le fait que si c’est possible on devrait pouvoir réduire les frais, encourager une réduction de ces frais, et non pas comme ça a été le cas dans la série précédente, où il y a eu très peu de candidats qui ont bénéficié de ces aides. Je m’en remets à Jorge, mais je pense que ce changement pourrait être acceptable.

MANAL ISMAIL:

Merci Kavouss, y a-t-il des objections à la proposition de Kavouss d’ajouter « a ce propos » ou « par rapport à cela » avant les mots « certains membres du GAC ont réitéré également le soutien du GAC à la proposition du GAC de réduire, etc. ».

Je vois que Jorge est d’accord. Il peut accepter la proposition, je vois ça sur le chat.

Alors maintenant nous allons revenir au paragraphe sur les génériques fermés et donc les membres du GAC se sont dits favorables à la suspension des candidatures gTLD pour des génériques fermés jusqu'à que des recommandations de politique et/ou un cadre pour la délégation des génériques fermés qui servent un intérêt public soient élaborés conformément à la déclaration minoritaire d'At-Large. Certains membres du GAC ont attiré l'attention du conseil d'administration et de la communauté sur le commentaire consensuel du GAC sur le rapport final préliminaire du groupe de SubPro qui ajoute du contenu à l'avis du GAC de Beijing sur les génériques fermés.

Des commentaires ? Kavouss.

IRAN :

Je pense qu'on devrait apporter quelques petits changements à ce paragraphe.

Alors, quand on parle du cadre pour la délégation des génériques fermés qui servent l'intérêt public soit développé, nous n'avons pas besoin de citer l'avis de Beijing, parce qu'on ne veut pas faire deux fois référence à cela. On devrait se limiter à l'intérêt public qui figure dans l'avis de Beijing. Si vous voulez, on pourrait dire : comme cela est mentionné dans l'avis de Beijing du GAC.

Après « intérêt public », on pourrait ajouter « comme il est mentionné dans l'avis du GAC de Beijing ». Parce qu'autrement, cela pourrait faire l'objet de susceptibilités parce qu'on parle de certains membres du GAC. Je pense qu'on ne doit pas parler... Soit on ne parle pas du

communiqué de Beijing, soit on en parle juste après avoir dit « qui servent d'intérêt public » comme cela est mentionné dans le communiqué de Beijing ».

MANAL ISMAIL: Votre proposition est alors de supprimer la dernière phrase qui commence par « certains membres du GAC » et placer la référence au communiqué de Beijing après les mots « intérêt public ». C'est bien ça ?

IRAN : Oui.

MANAL ISMAIL: Vous pouvez répéter votre proposition ?

IRAN : Comme il est mentionné dans l'avis du GAC du communiqué de Beijing.

Et ensuite, pour la politique, jusqu'à ce que des recommandations de politique soient développées par consensus. Parce qu'une politique peut être développée ou élaborée sans consensus. Alors jusqu'à ce que des recommandations de politiques soient élaborées par consensus. Parce qu'on ne peut pas développer une politique sur les génériques fermés qui ne soient pas faite par consensus.

MANAL ISMAIL: Bonne suggestion Kavouss, mais je pense que la phrase devient très longue et très complexe. Nous pourrions peut-être essayer de la relire et voir comment nous pouvons simplifier cette phrase.

IRAN : JE peux simplifier tout cela : comme cela est dit dans le communiqué de Beijing, et on pourrait mettre : voir aussi avis du GAC de Beijing.

Alors, Fabien, comme il est mentionné et donc à la fin, on mettrait tout cela à la fin, on dirait directement : voir aussi avis du GAC dans le communiqué de Beijing.

MANAL ISMAIL: Merci Kavouss. Jorge, vous avez la parole.

JORGE CANCIO: Je commence à me demander si, pour la prochaine fois, on pourrait peut-être demander à Kavouss de rédiger cette partie du communiqué, parce que ce serait peut-être plus efficace.

Mais, cela dit, je ne pense pas que si l'on ajoute : voir aussi avis du GAC, je ne pense pas que ce soit très clair. Parce que c'est une référence que l'on ne doit pas faire de cette manière. Je ne suis pas très sûr de comprendre pourquoi il faut éliminer la dernière phrase, parce que l'avis du GAC de Beijing, on le retrouve dans les discussions sur les SubPro. Et cela va au-delà de ce que dit l'avis de Beijing. Et maintenant c'est le bon moment d'attirer l'attention du conseil d'administration sur

cela, sur ce commentaire consensuel que nous avons présenté en septembre, à savoir le manque de recommandation du groupe de travail sur les séries ultérieures.

Et donc on ajoute des idées à ce que nous avons dit dans notre avis de Beijing.

Je pense que l'on pourrait au moins laisser cette phrase entre crochets et je propose donc, amicalement, un amendement ; et donc si Kavouss a un problème spécifique avec cette phrase, il nous le dira.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Jorge. Kavouss, vous avez la parole.

IRAN :

Je n'ai pas de problème pour éliminer, voir aussi avis du GAC du communiqué. On peut l'éliminer. Mon problème est la phrase suivante : si on élimine certains membres du GAC et que l'on dit « des membres du GAC ont attiré l'attention », il n'y a pas de problème. Mon problème c'est avec « certains », parce qu'on parle d'un certain nombre de personnes : 1, 2, d'autres personnes. J'ai du mal avec ce mot : « some » en anglais, certains.

Si on peut changer cela, je n'ai pas de problème avec la dernière phrase. Mais mon ami Jorge dit qu'il faut que je passe ma nuit à rédiger cette partie du communiqué, non. C'est seulement que je ne suis pas d'accord avec cette partie du texte.

MANAL ISMAIL: Je pense que Jorge est d'accord pour éliminer le mot « some » en anglais, certains, et s'il n'y a pas d'objection nous pouvons éliminer le mot « some » en anglais, certains.

Nigel, je ne suis pas sûre de comprendre votre commentaire, peut-être que j'ai lu trop vite. Cela veut dire que vous proposez d'éliminer la référence à l'avis de Beijing ? Désolée, mais je ne comprends pas très bien votre commentaire Nigel.

NIGEL HICKSON: Je faisais référence à l'avis de Beijing. Oui, désolée, c'était une référence. Je pense que l'on doit être descriptif ici, mais ce n'est pas un point très important.

MANAL ISMAIL: Merci, c'est très bien. Merci beaucoup. Passons au paragraphe suivant. Nous avons trois minutes encore avant la pause. Essayons de finir au moins cette section. Je vois qu'elle est longue quand même.

Alors, par rapport aux alertes précoces du GAC et l'avis du GAC, certains membres du GAC continuent d'avoir des inquiétudes par rapport à la proposition du groupe de travail PDP de supprimer le texte dans le guide de candidature de 2012 qui note que l'avis de consensus du GAC, ouverture de citation, créerait une forte présomption pour le conseil d'administration que la candidature ne devrait pas être approuvée, tandis que d'autres considèrent que ce texte n'est pas soutenu par les statuts de l'ICANN actuels. Certains membres du GAC proposent d'avoir

un texte de compromis présenté par le GAC pour la recommandation 30.6 puisqu'il n'est pas toujours possible pour un candidat de répondre à une inquiétude spécifique exprimée à travers une alerte précoce du GAC.

Kavouss, c'est une nouvelle main ?

IRAN :

Oui, c'est une nouvelle main. Je ne pense pas qu'il faille citer les deux parties de la discussion : certains disent, certains autres disent. Je pense qu'il faut tout simplement dire que, par rapport aux recommandations, etc., retenir le texte présenté par le GAC, etc.

Alors, il faudrait supprimer la partie où on dit : il y en a qui font une chose et d'autres qui font d'autres choses. Nous croyons que ce texte de compromis devrait être utilisé ou devrait être considéré. Nous pouvons faire référence aux alertes précoces et à l'avis du GAC, donc certains membres, il faut supprimer tout et retenir uniquement que nous souhaitons que soit considéré le texte de compromis que le GAC a présenté.

Donc on doit supprimer jusqu'où l'on parle du texte de compromis présenté par le GAC. Plus en bas, allez-y. Il faut continuer s'il vous plait. Jusqu'ici, on peut enlever, on peut supprimer.

Ce que je veux dire, madame la présidente, c'est qu'il ne faut pas faire référence aux deux parties de la discussion, aux deux points de vue de

la discussion. Ce que l'on veut c'est que ce texte de compromis soit considéré.

Est-ce que cela est possible Jorge ?

MANAL ISMAIL:

Jorge allez-y, je vois que vous avez levé la main.

JORGE CANCIO:

Merci Manal, merci Kavouss. Je crains que ces deux différentes phrases fassent référence à deux choses différentes.

La première phrase fait référence à la 30.4, où l'on parle de la forte présomption et où l'on a vu, tout au long de l'année dernière, qu'il y avait différents points de vue au sein du GAC, avec des membres qui ont exprimé leurs inquiétudes par rapport à la possibilité de supprimer ce texte du guide de candidature des candidats.

Tandis que d'autres membres du GAC étaient d'accord avec cette suppression ou n'en n'avaient pas d'objection, parce qu'ils considéraient que ce texte, se rapportant à une forte présomption, n'avait pas de fondement dans les statuts de l'ICANN.

Et donc ce sont des parties différentes de la discussion.

Et c'est pourquoi après il y a la recommandation 30.6 qui fait référence à une recommandation où il est implicite que le candidat va toujours pouvoir répondre aux inquiétudes exprimées par un membre du GAC ou par un groupe de membres du GAC à travers une alerte précoce. Alors

que nous-mêmes, dans notre avis consensuel ou notre opinion, notre déclaration consensuelle présentée en septembre, nous avons dit que cette possibilité n’existait pas toujours car les candidats n’étaient pas toujours capables de résoudre le problème soulevé par une alerte précoce du GAC concernant une chaîne qui faisait l’objet d’une candidature.

Pour comprendre cela, il faut bien sûr être conscient qu’il existe la fiche de suivi du GAC et d’autres précédents qui ont lien à différentes choses et qu’on n’a rien à inventer dans ce sens.

MANAL ISMAIL:

Merci Jorge. Je vois également que Luisa dit sur le chat qu’elle est d’accord avec vous dans le sens qu’il est important d’être exact dans le texte du communiqué et de garder le texte nuancé ou ce texte qui dit : certains autres membres du GAC, pour refléter la variété d’opinions du GAC, donc il faut conserver cela. Elle dit : c’est ce que nous avons fait dans les communiqués précédents du GAC et dans la dernière contribution du GAC à la période de consultation publique de SupPro.

Donc Kavouss, est-ce que c’est acceptable pour vous ? Vous avez la main toujours levée.

IRAN :

Non, pour moi c’est inacceptable. On n’a rien à dire là-dessus si on n’a pas un avis commun ? Il faudrait présenter tous les points de vue ? Qu’est-ce que vous voulez dire ? On a différents points de vue pour la

déclaration ou pour le communiqué ? Ça veut dire quoi ? Quelle est l'importance de cette diversité ?

Je comprends maintenant Jorge que la dernière partie qui dit « certains membres du GAC » et la recommandation 3.6 font allusion à deux questions différentes, on pourrait peut-être les séparer, on pourrait revenir là-dessus par la suite.

Mais quel est l'intérêt de cette première partie, Jorge, de dire : on n'est pas d'accord là-dessus ? Et quelle est notre attente vis-à-vis de cela. Le communiqué dit qu'on n'est pas d'accord, qu'on est une communauté divisée, et alors, quel est le message qu'on envoie par cela ?

MANAL ISMAIL:

Oui, je vois que Finn, du Danemark, propose cela : peut-être qu'il faudrait que l'on considère de supprimer le texte concernant la recommandation 30.4, mais garder le texte pour le 30.6 ?

IRAN :

Oui, pour la recommandation 30.6, j'ai une autre recommandation. Il faudrait dire : au sujet de la recommandation 30.6, les discussions se poursuivent, aucun problème, au lieu de commencer par « certains membres du GAC ».

Et puis, pour la première partie, on devrait également commencer par « au sujet de la recommandation 30.4 ». Pas de problème si on veut avoir les deux recommandations dans un même paragraphe, mais il faut faire la distinction entre les deux.

Et pourtant, je ne comprends toujours pas quel est l'intérêt de présenter les deux sons de cloche par rapport à cette question.

MANAL ISMAIL:

Luisa dit : cela est un récapitulatif des discussions du GAC au sujet du SubPro et dans le cadre des séances du GAC consacrées aux SubPro. Jorge lève la main également. Jorge ?

JORGE CANCIO:

Merci Manal. Nous avons suivi ici de pratiques habituelles du GAC dans cette partie du communiqué. Nous présentons toujours un compte rendu de nos délibérations. Cela est très utile pour le reste de la communauté. Ça leur donne une idée des sujets spécifiques qui sont d'intérêt ou qui préoccupent le GAC. Et c'est également la pratique habituelle. Cela me surprend que ce soit remis en cause à ce point-là, parce qu'il y a des sujets d'importances qui sont discutés au sein du GAC et que l'on a différents avis, on utilise toujours ce style de rédaction. Certains sont d'avis que, d'autres considèrent que. Etc. C'est la pratique que nous suivons depuis longtemps. Et bien sûr, les membres sont libres de contribuer à améliorer cette pratique.

MANAL ISMAIL:

Merci Jorge. On a déjà 7 minutes de retard. Les États-Unis demandent la parole. Kavouss, je suppose que c'est une ancienne demande, autrement je reviendrais vers vous. Mais je vais céder la parole aux États-Unis et il va falloir que l'on conclue cette séance. Je ne pensais pas

que les sujets d'importance pour le GAC allaient nous prendre tant de temps. Je croyais que la discussion de fond serait surtout sur la partie de l'avis. Mais quoiqu'il en soit Susan, à vous.

ÉTATS-UNIS :

Merci Manal. Merci Jorge et merci pour cette remarque que vous faites. Nous sommes d'accord avec vous.

Je voulais très brièvement revenir sur la deuxième partie de cette première phrase. L'expression montre que nous croyons que le texte concernant le guide de conformité devrait être en conformité avec les statuts constitutifs. Donc si on pouvait ajouter une formule qui transmette cette idée, cela serait très utile.

MANAL ISMAIL:

Pardon, Susan, je n'ai pas compris, est-ce que vous pourriez répéter ?

ÉTATS-UNIS :

Oui, bien sûr. Dans la partie des alertes précoces du GAC et des avis du GAC, Fabien avait le curseur à la fin de la phrase tout à l'heure. Alors que d'autres considèrent que ce texte ne va pas dans le même sens que les statuts constitutifs actuels de l'ICANN et que cela devrait être en conformité avec les statuts constitutifs de l'ICANN ou quelque chose de la sorte.

MANAL ISMAIL:

Alors, je vais relire le texte, je pense que ça devient un peu trop long. Je ne suis pas en désaccord avec l'ajout.

Cela dit, concernant les alertes précoces du GAC et avis du GAC, par rapport à la recommandation 30.4, certains membres du GAC continuent à s'inquiéter de la proposition du groupe de travail du PDP de supprimer le texte du guide de candidature de 2012 qui signale que les avis de consensus du GAC, et nous citons : créeront une forte présomption pour le conseil d'administration, que la candidature ne devrait pas être approuvée – fin de la citation. Alors que d'autres considèrent que ce texte n'est pas en ligne avec les statuts constitutifs actuels de l'ICANN et que le guide de candidature devrait être en ligne avec les statuts constitutifs.

Y a-t-il des objections vis-à-vis de cette reformulation ?

Et alors, deuxième partie. Au sujet de la recommandation 30.6, certains membres du GAC ont proposé de revenir sur le texte de compromis présenté par le GAC et de le supprimer étant donné qu'il pourrait ne pas être toujours possible pour un candidat de répondre à une préoccupation spécifique exprimée dans une alerte précoce du GAC.

Kavouss, vous souhaitez intervenir ?

IRAN :

Oui, on n'a pas le temps. Je ne vais pas ici aller trop loin, je dirais juste que c'est acceptable pour moi. Je ne suis pas d'accord, mais bon je suis d'accord. On devrait passer à un autre paragraphe. J'ai d'autres

engagements également, on ne peut pas consacrer toute la journée à cette question. Si tout le monde est d'accord, je pense qu'on va avancer. C'est un paragraphe simple. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci. Je lis la réaction de la France sur le chat au commentaire de Kavouss : il dit le fait qu'on n'est pas d'accord sur tous les détails des SubPro ne veut pas nécessairement dire que le GAC soit divisé, on peut montrer un peu de diversité dans notre avis sans miner nos positions. Merci Vincent.

Il faut absolument que l'on fasse une pause. Normalement on devrait reprendre à 14 h 30 heure de Cancún, c'est-à-dire 19 h 30 UTC. Donc on fait une pause de 17 minutes. J'espère que ça suffira pour vous. On pourra reprendre avec un peu plus de force et d'énergie tout à l'heure. Merci.

GULTEN TEPE :

Merci Manal. Pour rappel, nous allons utiliser la même salle de Zoom, donc vous pouvez rester connecter.

MANAL ISMAIL:

Excellent, merci Gulden.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]